



Lycée Professionnel « Le Grand Arc »
265 chemin de la charrette – 73200 Albertville
Tel : 04.79.37.17.02
Mail : viescolaire@legrandarc.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION INTERNAT

Année scolaire 2026-2027

PROCEDURE D'INSCRIPTION :

→ L'inscription à l'internat ne sera effective que lors de la remise du dossier complet et signé.

ETAT CIVIL DE L'ELEVE (A remplir en LETTRES CAPITALES) :

NOM de l'élève : PRENOM :

Téléphone de l'élève : Mail de l'élève :@.....

Classe en sept 2026 :

DEMANDE DU RESPONSABLE LEGAL:

NOM et Prénom du responsable légal :

Adresse du domicile :
.....
.....

N° tél Fixe :N° tél portable1:N° tél portable 2.....

Courriel du responsable légal :

Pour l'année 2026/2027 je demande à ce que mon enfant soit interne à compter du

Fait àle2026

Signature du responsable légal :

REFERENT INTERNAT

Référent internat dans le bassin d'Albertville : pour s'inscrire à l'internat du lycée, il est demandé aux responsables légaux de l'enfant d'avoir une personne référente (parent, ami) pouvant accueillir votre enfant en cas de fermeture exceptionnelle du lycée / ou pouvant vous suppléer pour venir le récupérer en cas de maladie ou d'hospitalisation.

Identité et coordonnées du référent internat :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Tél Portable : Mail :@.....

Lien avec l'élève :

PIECES A JOINDRE :

Pièces obligatoires

Accusé de réception du règlement intérieur signé

Pièces facultatives

Autorisation d'absence régulière **si besoin**

Autorisation d'absence pour activité **si besoin**

INTERNAT : DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE PERMANENTE

**A ne rendre que si une sortie permanente est prévue pour l'année
ou une partie de l'année**

Identité et coordonnées de l'élève

Nom : Prénom

Classe:

Téléphone élève (**obligatoire**):

Bâtiment :n° de chambre.....

Sortie pour une activité en soirée.

Par la présente je sollicite (Nom, Prénom) Madame//Monsieur.....

Pour mon enfant, l'autorisation de s'absenter de l'internat pour une activité en soirée :

Veillez préciser l'activité, le lieu de l'activité ou le motif et l'heure de retour fixée **au plus tard à 20h55** (Au-delà de 20h30 aucun repas ne pourra être servi) **AUCUN RETOUR APRES 20h55.**

- Lundi
- Mardi.....
- Mercredi.....
- Jeudi.....

Sortie permanente du mercredi

Par la présente je sollicite (Nom, Prénom).....

Pour mon enfant, l'autorisation de s'absenter de l'internat :

Toutes les nuits du mercredi

2 sorties au maximum sont possibles par semaine, mercredi compris.

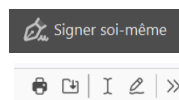
L'élève doit avoir obligatoirement au moins une soirée d'étude par semaine.

Date et signature Le

Pour signer, utilisez :

Avec adobe Reader

Autre lecteur PDF



**SI BESOIN DOCUMENT A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION
OU AU BUREAU DES CPE EN COURS D'ANNEE**



LYCÉE
PROFESSIONNEL
ALBERTVILLE

REGLEMENT DE L'INTERNAT

2026-2027

Coordonnées de l'internat :

viescolaire@legrandarc.fr

04 79 37 17 02

ACCUEIL INTERNAT

Afin de faciliter la scolarité des élèves, le lycée offre aux familles la possibilité d'un hébergement en internat en fonction des places disponibles.

- Cet accueil n'a pas de caractère obligatoire.
- La vie en collectivité implique des **droits et des devoirs** :
 - Des droits : le respect, la compréhension et le dialogue.
 - Des devoirs : l'acceptation des règles de vie
- **Les délégués d'internat**: l'internat est considéré comme une classe et à ce titre les internes éliront un binôme: un délégué et un suppléant par dortoir. Ces délégués ont le même rôle de représentation et d'animation que les délégués de classe.

TROUSSEAU

L'élève doit apporter à l'internat :

- Une couette
- Une housse de couette et un drap housse **ou** un drap housse et un drap de dessus.
- Les couvertures seront fournies aux élèves.
- Un oreiller et sa taie.
- Un nécessaire de toilette.
- Un sac pour le linge sale.
- Deux cadenas.

La literie doit être changée au moins tous les quinze jours et à chaque départ de vacances scolaires.

Pendant les vacances et les week-end d'hiver, nous demandons aux élèves d'enfermer leurs effets dans leurs placards. Le lycée peut en effet être réquisitionné en cas de force majeure pour accueillir du public.

HORAIRES DE L'INTERNAT (Du LUNDI 7h30 au VENDREDI 7h20)

06H30	Lever. Au départ des élèves, la chambre doit être rangée et les lits faits.
06H50-07H40	Petit déjeuner. Accès de 6h50 à 7h15. La porte d'accès au self ferme à 7h15. Le réfectoire ferme à 7h40.
07H20	Fermeture de l'internat. Tous les élèves doivent avoir quittés l'internat
08h00-11h55	Cours.
11h45-12h45	Ouverture du restaurant scolaire.
13h30-17h25	Cours.
17h00-17h30 17h25-18h40	Goûter au self. Ouverture de l'internat. Les garçons doivent attendre dans le hall du lycée l'assistant d'éducation pour se rendre à leur dortoir. Les filles attendent dans le hall cafétéria. Sur cette plage horaire, les élèves sont autorisés à sortir de l'établissement sauf avis contraire et écrit des familles.
18h45	Fermeture du portail du lycée. Les élèves qui rentrent en retards s'exposent à une punition ou sanction..
18h45	Tous les élèves sont dans le hall devant le self pour le 1^{er} appel des internes.(contrôle par badge obligatoire)
18h55	Ouverture du restaurant scolaire.
19h30	Fermeture de la porte d'entrée du self. Fin du 1^{er} appel. Fermeture du self.
19h30 – 20h30 ETUDES OBLIGATOIRES 2 SOIRS PAR SEMAINE : Fixées par les CPE en début d'année scolaire	
19h30-20h30	Etude obligatoire deux soirs Etude en autonomie dans les chambres pour toutes les classes. Travail obligatoire.
20h30-21h00	Temps libre après l'étude en salle d'activités ou en chambre.
19h30 – 21h les autres soirées : Ouverture de l'internat et des salles d'activités ou plateau sportif en fonction de la saison	
19h30 -21h00	Ouverture des salles d'activité.
21h00	Fermeture. Les élèves rejoignent leur dortoir. Ils ne sont plus autorisés à stationner dans le hall ni à se déplacer en dehors de leur dortoir.
21h30	Les élèves rejoignent leur chambre. Ils sont en chambre et doivent adopter un comportement calme et respectueux de leurs camarades. Ils peuvent étudier, lire, discuter (etc.) mais doivent dans tous les cas demeurer au calme.
Les élèves doivent être douchés avant 21h30.	
22h00	Extinction générale des lumières.

COMPORTEMENT

Le respect des clauses du règlement intérieur doit découler du **sens des responsabilités** de chacun et non de la menace des sanctions. En cas de non respect de ce règlement, des sanctions proportionnelles aux actes seront cependant appliquées. Par exemple, la sortie de l'internat sans autorisation, la présence d'une fille dans les zones réservées aux garçons ou l'inverse, la consommation d'alcool, de tabac ou de produits stupéfiants, la mise en danger d'autrui entraîneront l'exclusion de l'élève de l'internat.

Ces manquements graves sont immédiatement sanctionnés : les familles doivent venir impérativement chercher leur enfant le soir même.

➤ **DEGRADATIONS DES LOCAUX**

Toute détérioration constatée dans une chambre et non reconnue par le responsable sera facturée à l'ensemble des élèves de la chambre. En guise de réparation, des travaux d'utilité collective peuvent être demandés aux élèves.

➤ **GESTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES (portable, smartphone, enceintes etc.).**

Elles doivent être utilisées dans le respect des horaires de l'internat et de la vie communautaire. Les débordements liés à des pratiques abusives seront sanctionnés par la confiscation du matériel. Ce matériel sera remis en main propre aux parents des élèves concernés. L'utilisation de chaîne-hifi ou d'enceinte autonome est interdite.

➤ **CASIERS D'INTERNAT**

L'accès à l'internat dans la journée n'est pas autorisé.

Les élèves doivent se munir de tout le matériel scolaire de la journée et utiliser leurs casiers dans le hall pour décharger leur sac.

ABSENCES ET SORTIES DES ELEVES INTERNES

Le statut d'élève interne implique que l'élève est présent toutes les nuits de l'internat

Cependant différents types de sorties peuvent être accordés sur demande :

➤ **En cas d'absence régulière un soir par semaine** (exemple départ le mercredi au retour le jeudi matin)

Une demande par écrit pour l'année entière doit être formulée par la famille auprès des CPE (Utiliser le Formulaire remis lors de l'inscription).

➤ **En cas de sortie régulière pour une activité :**

Une demande par écrit pour l'année entière doit être formulée par la famille auprès des CPE (Utiliser le Formulaire remis lors de l'inscription).

➤ **En cas de sortie exceptionnelle :**

Une demande écrite doit être formulée auprès du bureau de la Vie Scolaire avant 12h00 :

- en remplissant le formulaire de sortie si les parents viennent chercher leur enfant
- par mail : viescolaire@legrandarc.fr
- par courrier

➤ **L'élève concerné par la demande écrite doit impérativement se rendre au bureau du CPE afin de s'assurer qu'il est bien autorisé à sortir avant de quitter l'établissement.** Si l'élève interne est majeur(e), l'élève peut signer une décharge auprès de la vie scolaire.

Attention : tout élève ayant quitté l'internat sans autorisation écrite du responsable légal et de sa validation par le CPE sera sanctionné d'une nuit d'exclusion.

➤ **Sorties en cours de journée :**

De 7h30 à 18h45 l'élève interne est soumis au même régime d'entrée et sortie que les demi-pensionnaires (voir règlement intérieur du lycée

LES MERCREDIS APRES-MIDI

L'internat est ouvert de 12h45 à 13h30 puis à 16h30 tous les mercredis.

Dans la mesure des moyens de surveillance une ouverture plus large de l'internat le mercredi après –midi pourra être envisagée. Nous vous rappelons que nous devons avoir OBLIGATOIREMENT vos coordonnées de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre en cas de nécessité. Tout changement de coordonnées téléphoniques doit nous être communiqué dans les plus brefs délais.

LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT PREVOIT QUE :

- **les chambres doivent être rangées et les lits faits afin de faciliter le travail des agents de service:** les bureaux doivent être tenus propres, aucun sac ne doit traîner sur les armoires ou sous les lits, les serviettes doivent être étendues sur les portes manteaux prévus à cet effet. Le nécessaire de toilette ne doit pas rester sur les tables de toilette ni dans les douches.
 - Les élèves établissent un état des lieux : ils sont responsables du mobilier mis à leur disposition. **Ce mobilier ne doit pas être déplacé.**
 - **La circulation d'élèves entre étages n'est pas autorisée après 21h00.**
 - **Les portes des chambres doivent rester ouvertes jusqu'à l'extinction des feux afin de favoriser la surveillance de l'internat par les assistants d'éducation.**
 - **Pour des raisons d'hygiène, aucune nourriture n'est acceptée à l'internat ainsi que dans l'enceinte du self.**
 - **Les déodorants en aérosol sont interdits à l'internat afin d'éviter le déclenchement intempestif des alarmes incendies.**
-

A RENDRE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION A L'INTERNAT



ACCUSE DE RECEPTION

(à signer par tous les internes et les responsables légaux)

Du règlement intérieur de l'internat

Année scolaire 2026/2027

A remettre avec le dossier d'inscription à l'internat.

Je/nous soussignés

Nom(s) du(es) responsable(s) de l'élève :

Responsable(s) légal(aux) de l'élève :

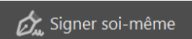
Atteste(ons) avoir pris connaissance du règlement intérieur du lycée professionnel le Grand Arc et nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour le respecter.

Date et signature du/des responsable(s) légal(aux) de l'élève :

Date et signature de l'élève :

Pour signer, utilisez :

Avec adobe reader



Autre lecteur PDF

